
ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.062

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 mars 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 mars 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Nadine DAVID représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Jean-Michel DENIS
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Pierre QUENTIN

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

M. Gérard FILOCHE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) DE LA VILLE DE ROYAN- ANNÉE 2021

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

MISE EN LIGNE LE 06-04-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230404-DCM23-062-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Il est communiqué à l'assemblée délibérante le Rapport Social Unique pour la Ville de Royan, pour l'année 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

- de la communication du Rapport Social Unique Ville de Royan, pour l'année 2021.

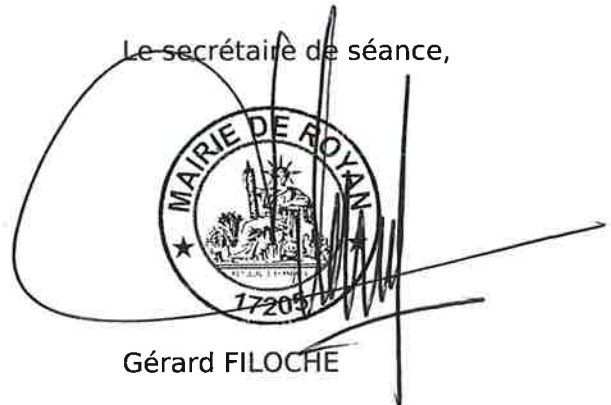
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Gérard FILOCHE



VILLE DE ROYAN

PRÉSENTATION

DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 instaure le Rapport Social Unique (RSU) dans la fonction publique. Le RSU est établi désormais tous les ans et porte sur dix thématiques (les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail, l'action et la protection sociale....).

Ce rapport a été présenté aux membres du Comité Social Territorial le 20 mars 2023.

MISE EN LIGNE LE 06-04-2023



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021



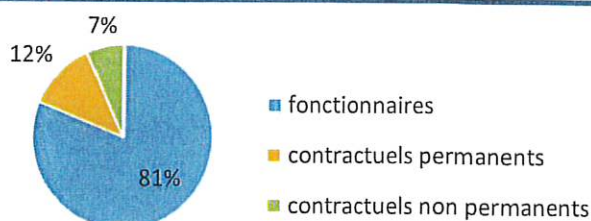
COMMUNE DE ROYAN

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021.

Effectifs

➔ 457 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 371 fonctionnaires
- > 55 contractuels permanents
- > 31 contractuels non permanents



➔ 18 % des contractuels permanents en CDI

➔ 3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

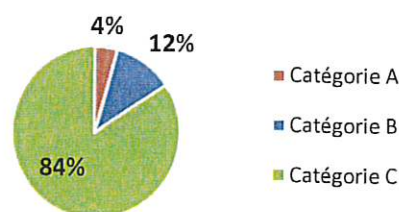
- ⇒ 5 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 68 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	25%	16%	23%
Technique	55%	44%	54%
Culturelle	3%	20%	5%
Sportive	2%	2%	2%
Médico-sociale	2%	9%	3%
Police	5%		5%
Incendie			
Animation	8%	9%	8%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	60%	40%
Contractuels	33%	67%
Ensemble	56%	44%

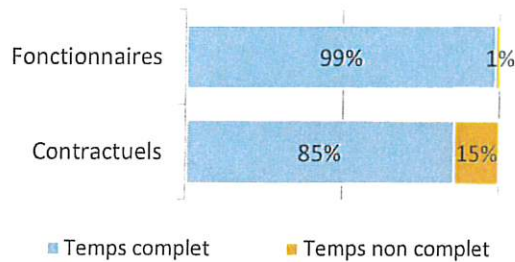
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	41%
Adjoints administratifs	20%
Agents de maîtrise	8%
Adjoints d'animation	7%
Agents de police municipale	4%

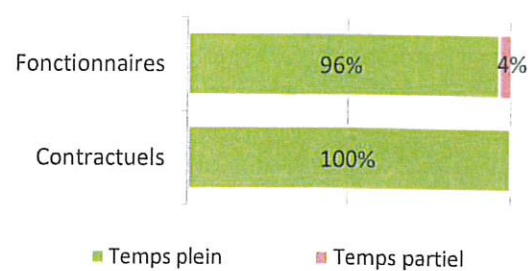
MISE EN LIGNE LE 06-04-2023

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	17%	36%
Administrative	3%	11%

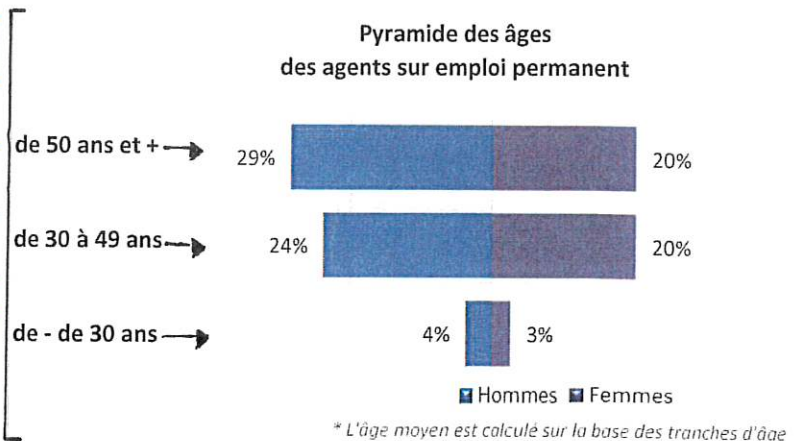
➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1% des hommes à temps partiel
6% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,85
Contractuels permanents	40,05
Ensemble des permanents	48,58
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	32,66



Équivalent temps plein rémunéré

➔ 448,30 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 368,49 fonctionnaires
- > 41,14 contractuels permanents
- > 38,67 contractuels non permanents

815 906 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	17,15 ETPR
Catégorie B	43,93 ETPR
Catégorie C	348,55 ETPR

Positions particulières

- > Un agent mis à disposition dans la collectivité
- > 5 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 12 agents en disponibilité
- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > 3 agents détachés au sein de la collectivité
- > 2 agents détachés dans une autre structure
- > 7 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

MISE EN LIGNE LE 06-04-2023

Mouvements

- ➔ En 2021, 30 arrivées d'agents permanents et 27 départs

6 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique au 31/12/2020	Effectif physique au 31/12/2021
423 agents	426 agents

Variation des effectifs

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021

Fonctionnaires		-1,3%
Contractuels		17,0%
Ensemble		0,7%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	52%
Démission	19%
Fin de contrats remplaçants	11%
Détachement	7%
Mutation	7%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	70%
Voie de mutation	27%
Réintégration et retour	3%

Évolution professionnelle

- ➔ 2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

Aucune nomination concerne des femmes

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ 127 avancements d'échelon et
23 avancements de grade

- ➔ 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

- ➔ 3 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 100,0 % femmes
dont 100,0 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les
fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 44,18 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	42 516 274 €	Charges de personnel*	18 783 171 €	➔	Soit 44,18 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	12 102 968 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	653 252 €
Primes et indemnités versées :	2 401 196 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	444 974 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	89 334 €		
Supplément familial de traitement :	59 929 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	69 070 €	s	47 391 €		27 831 €	21 152 €
Technique	71 524 €		40 327 €	35 970 €	26 888 €	21 746 €
Culturelle		s	34 856 €	25 202 €	25 617 €	s
Sportive			35 833 €	s		
Médico-sociale	44 873 €	s	s		24 678 €	23 537 €
Police			s		35 143 €	
Incendie						
Animation			37 168 €		23 666 €	22 971 €
Toutes filières	66 825 €	46 563 €	39 973 €	28 284 €	27 304 €	21 874 €

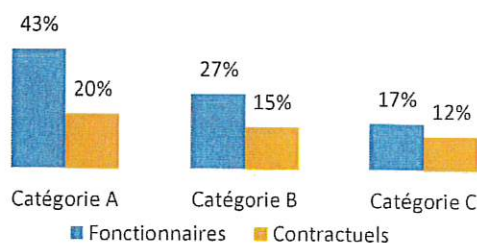
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,84 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	20,38%
Contractuels sur emplois permanents	13,91%
Ensemble	19,84%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ➔ 20622,2 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ➔ 110,05 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ➔ En 2021, 25 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

En 2021, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

➔ En moyenne, 24,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> En moyenne, 18,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,49%	2,45%	3,36%	0,58%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,67%	5,05%	6,46%	0,58%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,03%	5,15%	6,79%	0,58%

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 28,6 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 37 accidents du travail déclarés au total en 2021

> 8,1 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 13 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

31 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 84 % sont fonctionnaires
- ⇒ 90 % sont en catégorie C
- ⇒ 23 292 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

1 conseiller de prévention

➔ FORMATION

269 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 18 113 €

Coût par jour de formation : 67 €

➔ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 97 843 €

➔ DOCUMENT DE PRÉVENTION

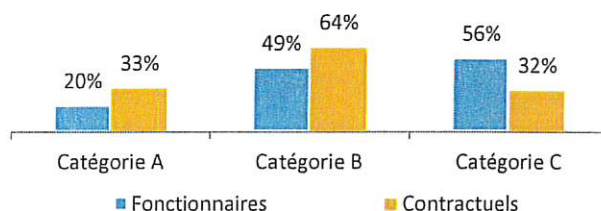
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2021

Formation

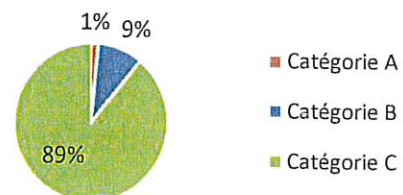
➔ En 2021, 51,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



➔ 1 092 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 215 125 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	46 %
Coût de la formation des apprentis	9 %
Frais de déplacement	7 %
Autres organismes	38 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,6 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	46%
Autres organismes	53%
Interne à la collectivité	1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	37 480 €
Montant moyen par bénéficiaire	116 €

Relations sociales

➔ Jours de grève

5 jours de grève recensés en 2021

➔ Comité Technique Territorial

2 réunions en 2021 dans la collectivité
1 réunion du CHSCT